### DÉPARTEMENT DU DOUBS

# COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON D'ORNANS

## 25620 TARCENAY-FOUCHERANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2024

**DCM**: N° 2024-12-06

**OBJET: BUDGET - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - M49** 

#### L'an deux mil vingt-quatre Le trente octobre

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 025-200082758-20241205-2024\_12\_06-DE

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 06/11/2024 Convocation du Conseil du

26/10/2024

Membres en exercice: 18

Membres présents: 16
Ayant pris part au
vote: 18
Ayant donné
procuration: 2

procuration: 2 **Résultat du vote:** 

Pour:

Contre: 0
Abstention: 0

18

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents: M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

Absents:

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil

Municipal: Mme Corinne BERTRAND a été désigné pour remplir les fonctions de

secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget assainissement 2024 – M49 -, et afin de pouvoir honorer les dernières factures avant la fin de l'année, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

De ce fait, il propose les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
- Cpte 6226 / 011 : - 7 000.00 € - Cpte 023 / 023 : + 31 000.00 € - Cpte 6588 / 65 : - 2 500.00 € - Cpte 66111 / 66 : - 1 500.00 € - Cpte 6817 / 68 : - 3 000.00 €	- Cpte 70611 / 70 : + 9 000.00 € - Cpte 70613 / 70 : + 5 000.00 € - Cpte 7068 / 70 : + 3 000.00 € - Cpte 7588 / 75 : + 1 000.00 €
TOTAL : 17 000.00 €	TOTAL : 18 000.00 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

ID: 025-200082758-20241205-2024\_12\_06-DE

Reçu en préfecture le 06/12/2024

**TOTAL: 36 500.00 €** 

Publié le



 Dépenses d'Investissement
 Recettes d'Investissement

 - Cpte 2031 / 20 : - 20 000.00 €
 - Cpte 021 / 021 : + 31 000.00 €

 - Cpte 21311 / 21 : + 28 775.85 €
 - Cpte 10222 / 10 : + 5 500.00 €

 - Cpte 21532 / 21 : + 30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

**TOTAL: 38 775.85 €** 

Le Maire, Maxime GROSHENRY